

**Compte-rendu du Comité syndical du 19 décembre 2017**

**Séance ordinaire du 19 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre à 18 heures, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur Daniel Vitte, Président.

*Présents* : Madame Nicole GIGAREL, Messieurs Denis MAGNIN, Pierre BOZON, Denis RIVIERE, Jean-Marc BOUVET, Max GAUTHIER, Gilles REBRION, Eric GADOU, Rémy RABATEL, Daniel RABATEL, Daniel VITTE, Pascal GREAUME, Claude ALBERT, Jacques GARNIER, Denis PONCET, Jean-Louis TRANIER, Denis ANDRE, Michel DREVON, Jean-Charles GALLET, Jean-Pierre LOVET, Gilbert GUINET, Jean-Michel FERRUIT, Henri RIVIERE.

*Excusés* : Messieurs Jean-Louis KOCH, Philippe BOYER, Jean-Claude CARRE, Sébastien ESMIOL, Henri DESROCHE, Christophe JULLIAN-DESAYES, Jean-Claude BIETRIX, Gilles CECILLON, Gilles BOURDIER.

*Nombre de membres* : afférents au Comité syndical : 32 – En exercice : 32 – Qui ont pris part à la délibération : 23

*Secrétaire de séance* : Nicole Gigarel

*Date de convocation* : 20 novembre 2017

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le registre des délibérations du Comité syndical du 7 novembre 2017.

**I. BUDGETS PRIMITIFS 2018**

Jean-Charles Gallet, vice-président, rappelle les grandes orientations budgétaires pour l'année 2018, à savoir :

- la sortie de la commune de Châbons au 31 décembre prochain,
- l'intégration des participations lors des transferts des compétences pour les communes du Pin et de Valencogne,
- l'augmentation tarifaire en eau de 2 % et en assainissement de 7 %,
- la prise en compte des programmes d'investissement présentés lors de la présentation du DOB.

Jean-Charles Gallet énonce le détail des prévisions budgétaires des trois services : eau potable, assainissement collectif, SPANC.

Après échanges, à l'unanimité, le Comité syndical approuve les budgets primitifs, comme suit :

- budget eau potable :	dépenses et recettes de fonctionnement	3 397 115 €
	dépenses et recettes d'investissement	1 314 000 €
- budget assainissement:	dépenses et recettes de fonctionnement	938 500 €
	dépenses et recettes d'investissement	1 290 000 €
- budget SPANC :	dépenses et recettes de fonctionnement	112 050 €
	dépenses et recettes d'investissement	0 €

## II. TARIFICATION EAU ASSAINISSEMENT

### a. Tarifs 2018

A l'unanimité, les élus approuvent les tarifs suivants :

#### 1/ Redevances eau et assainissement

Service	Libellé	Tarif HT	Augmentation 2017/2018
Eau potable	Redevance eau	79.20 €	2 %
	Consommation eau	0.98 € le m3	2 %
	Redevance prélèvement	0.09 € le m3	0 %
Assainissement collectif	Redevance assainissement	116.88 €	7 %
	Consommation asst	1.46 € le m3	7 %

#### 2/ Autres prestations

Libellé	Tarifs HT	Augmentation 2017/2018
Pose et mise en service compteur	158.33 €	0 %
Frais déplacement pour ouverture compteur	34.55 €	0 %
Pénalités impayés	35.46 €	0 %
Main d'œuvre normale	40.60 €	1.50 %
Main d'œuvre majorée	81.20 €	1.50 %
Tractopelle	42.63 €	1.50 %
Pelle mécanique	42.63 €	1.50 %
Camion	46.69 €	1.50 %
Compresseur	23.35 €	1.50 %
Déplacement	28.42 €	1.50 M
Réfection chaussée	22.33 €	1.50 %
Compactage pilonneuse	22.33 €	1.50 %
Engin broussailleuse	34.51 €	1.50 %
Feux tricolores	34.31 €	1.50 %
Contrôle installation privative	68.00 €	0 %
Contrôle de conception et d'exécution d'un anc	216.83 €	0 %
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien d'un anc (y compris lors d'une vente)	93.46 €	0 %
Taux horaire fontainiers, électromécanicien	22.09 €	0.6 %
Taux horaire ingénierie, maîtrise d'œuvre	36.97 €	0.6 %

Libellé	Caractéristiques	Tarifs
Logement individuel isolé ou dans lotissement	< ou = 120 m <sup>2</sup>	2 950 €
	>120 m <sup>2</sup>	2 950 € + 14 € le m <sup>2</sup>
Logements collectifs	< ou = 150 m <sup>2</sup>	4 400 €
	>150 m <sup>2</sup>	4 400 € + 22 € le m <sup>2</sup>
Autres cas et assimilés domestiques (tarif dégressif)	De 0 à 20 Eq. Usagers	630 €/Eq. usagers
	De 21 à 100 Eq. Usagers	12 600 € + 520 €/Eq. usagers
	>101 Eq. Usagers	53 200 € + 370 €/Eq. usagers

## 4/ Entretien des installations individuelles d'assainissement

Descriptif des prestations	HT
Vidange d'une fosse ou micro station, d'une fosse toutes eaux, fosse septique et bac dégraisseur, fosse à usage de fosse septique ou fosse toutes eaux, micro station jusqu'à 3000 litres (volume des éléments pris en charge) Nettoyage préfiltre intégré ou non à la fosse, regards, postes de relèvement, test de bon écoulement Délivrance d'un certificat de vidange. <i>Le forfait de base (jusqu'à 3000 litres)</i>	115,50 €
<i>Par tranche de 1000 litres supplémentaires</i>	18,90 €
Vidange et nettoyage d'un bac à graisse supplémentaire <i>Le forfait</i>	26,25 €
Mise en place d'une longueur de tuyaux d'aspiration supérieure à 50 mètres <i>Par tranche de 10 mètres supplémentaires</i>	9.45 €
Dégagement des regards de visite <i>Par heure</i>	47.25 €
Curage de drains d'épandage et test de bon écoulement <i>Par tranche de 10 mètres linéaires</i>	18.90 €
Curage et pompage d'un puits perdu <i>Par tranche de 1000 litres</i>	18.90 €
Recherche et localisation d'un système par passage caméra <i>Par heure</i>	115.50 €
Elimination des boues sur station d'épuration <i>Pour 1000 l. de boue évacuée</i>	29.40 €
<b>Prix des prestations, sans la vidange, d'une fosse ou d'une microstation (en HT)</b>	
Vidange d'un bac dégraisseur seul, comprenant le transport et le dépotage des graisses dans un site agréé <i>Le forfait</i>	94.50 €
Curage et pompage d'un puits perdu seul jusqu'à 1000 litres <i>Le forfait</i>	126.00 €
Curage et pompage d'un puits perdu seul, en sus du forfait « puits perdu seul jusqu'à 1000 litres » <i>Par tranche de 1000 litres supplémentaires</i>	21.00 €
Recherche et localisation d'un système par passage caméra ( <i>forfait 1 heure</i> ) Par heure supplémentaire (> 1 heure)	115.50 € 84.00 €
Elimination des boues sur station d'épuration <i>Pour 1000 litres de boue évacuée</i>	29.40 €

## **b. Synthèse des travaux terminés**

Jean-Charles Gallet expose à l'assemblée la synthèse financière des gros investissements réalisés et terminés en 2017.

### ➤ *Station d'épuration de Panissage*

Total de l'opération	1 840 430.79 €	
Subvention :	1 285 724.00 €	(soit environ 70 % des travaux)
Participation industriel	117 204 €	
Financement Syndicat	437 502.79 €	(soit environ 24 % des travaux)

### ➤ *Station d'épuration de Doissin*

Total de l'opération	267 671 €	
Subvention :	179 313 €	(soit environ 67 % des travaux)
Financement Syndicat	88 358 €	(soit environ 33 % des travaux)

### ➤ *Réseau d'eau et d'assainissement à Doissin, hameau de Pacalin*

Total de l'opération	60 887 €	
Subvention :	36 486 €	(soit environ 60 % des travaux)
Part commune Doissin	2 205 €	
Financement Syndicat	22 196 €	(soit environ 36 % des travaux)

### ➤ *Réseau d'eau, au Passage, secteur du Moriot et des Croisettes*

Total de l'opération	192 332 €	
Subvention :	95 979 €	(soit environ 49 % des travaux)
Financement Syndicat	96 353 €	(soit environ 51 % des travaux)

## **III. ETUDES ET TRAVAUX EN COURS**

### **a. Eau St Didier de la Tour : secteur de Chatelaret**

Henri Rivière expose à l'assemblée que conformément aux préconisations du Schéma directeur d'eau potable et afin de répondre à une demande de création d'un nouveau branchement, il s'avère pertinent de réaliser les travaux suivants, sur la commune de St Didier de la Tour, secteur de Chatelaret :

- création de 150 ml de réseau d'eau, en fonte, de diamètre 100,
- reprise d'une douzaine de branchements,
- création de deux traversées de la RD1006, par fonçage, sans ouverture de tranchées, et de 50 ml de réseau d'eau.

Cette opération, estimée à environ 32 000 € HT, permettrait :

- le remplacement et la mise sous domaine public de plus de 300 ml de conduites anciennes en PVC, actuellement en domaine privé,
- l'abandon de nombreuses parties publiques de branchements qui passent, aujourd'hui, en domaine privé (plus de 300 ml).

A l'unanimité, le Comité syndical approuve l'ensemble de ce projet et sollicite le Département et l'Agence de l'eau pour l'obtention d'aides.

### **b. St Ondras : renouvellement des pompes à la station de pompage**

Henri Rivière rappelle qu'au Schéma directeur d'eau, plusieurs programmes de travaux ont été validés, dont deux à court terme :

- le renforcement et le renouvellement des trois pompes du réseau moyen service à St Ondras,
- le renouvellement du réseau d'eau potable à Virieu, rue Vallon de Lamartine.

S'agissant du projet sur Virieu, ces travaux ne peuvent se réaliser qu'en coordination avec l'aménagement de la voirie sur ce secteur. Pour l'année 2018, aucun travaux de voirie n'étant programmé par la commune, le renouvellement du réseau est également reporté.

Concernant le projet sur la station de pompage de St Ondras, il est prévu de réaliser, en 2018, la remise à niveau des pompes d'exhaure et du moyen service. Henri rappelle que les pompes sont anciennes (la plus jeune datant de 2001 et les autres étant probablement d'origine 1967-1968).

Plusieurs sociétés seront contactées pour présenter une offre pour la mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération estimée à 300 000 € HT.

A l'unanimité, les élus approuvent ce projet et sollicitent le Département et l'Agence de l'eau pour l'obtention d'aides.

### **c. Chassignieu : convention tripartite relative au déplacement d'une conduite d'eau**

Daniel Rabatel expose à l'assemblée le projet communal de Chassignieu consistant à déclasser un chemin rural, situé entre le chemin du Bois et l'impasse de Coderon, puis à le rétrocéder au profit de la famille Vial.

Il explique qu'une conduite d'eau potable, alimentant les abonnés Gudimard et Vial, est située sous ce chemin rural.

Afin que ce réseau ne se retrouve pas en domaine privé, le Syndicat souhaite créer une canalisation depuis la salle des fêtes qui desservirait les deux abonnés mentionnés ci-dessus, et abandonner le réseau actuel sous le chemin.

L'ensemble de la démarche étant à l'initiative de Monsieur et Madame Sébastien Vial, ces derniers ont proposé de participer aux travaux de déplacement de la conduite via un fond de concours à hauteur de 16 000 € (le projet étant estimé à 17 000 €).

Une convention sera établie entre la commune de Chassignieu, le Syndicat et la famille Vial, afin de formaliser les engagements de chaque partie.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve l'ensemble de cette démarche et autorise le Président à signer les conventions correspondantes.

## **IV. QUESTIONS DIVERSES**

### **a. Valencogne : écritures comptables de transfert de la compétence assainissement**

Daniel Vitte rappelle que la commune de Valencogne a transféré la compétence assainissement au Syndicat en février 2017.

Afin de finaliser ce transfert, la commune de Valencogne doit dissoudre le budget annexe assainissement au 31 décembre prochain et le Syndicat doit reprendre l'actif et les résultats de ce budget.

A l'unanimité, les élus approuvent l'ensemble de ces procédures comptables.

### **b. Châbons : départ du Syndicat et vente eau à la CCBE**

Daniel Vitte informe l'assemblée que la sous-préfecture s'apprête à signer l'arrêté préfectoral actant la sortie de la commune de Châbons du Syndicat au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, il expose que certains abonnés de Châbons resteront alimentés en eau par le réservoir de Bois Vert, situé sur la commune de Montrevel. Et par ailleurs, quelques abonnés situés sur la commune de Montrevel, hameau de Vaux, seront desservis par ce même réservoir via la conduite de Châbons.

Ainsi, le Syndicat vendra de l'eau à la CCBE, qui elle-même vendra de l'eau au Syndicat pour le hameau de Vaux partie Montrevel.

Afin de formaliser ces transactions, une convention sera signée entre le Syndicat et la CCBE.

A l'unanimité, les élus approuvent cette procédure et autorisent le Président à signer la convention.

**Le prochain Comité syndical aura lieu mardi 6 mars 2018, à 18 heures, suivi du repas à la Guinguette à Panissage.**